

N^o 79
Naissance
Dames
Berthe

R. M. J.
République Française

Le 11^o Mil huit cent quatre vingt-cinq et le neuf Juillet à dix heures du matin
Devant nous Roques Amé, premier adjoint faisant par délégation spéciale les
fonctions d'officier public de l'état civil de la Commune de Montjean, Arrondissement de Saint-
Gaudens, Département de la Haute-Garonne

Ont comparu : Dames Bertrand, âgée de trente-neuf ans, Cultivateur, demeurant
à Montjean, lequel nous a présenté une enfant du sexe féminin, née à Montjean le
huit de ce mois à huit heures du soir de lui déclarant et de Villeneuve Populidine, âgée de
trente-sept ans, ménagère, mariée, demeurant à Montjean, à laquelle enfant on donne le prénom
de Berthe.

Préenti : Le Citoyen Bayeux Alexis, âgé de soixante-un ans, Apprentis, demeurant à Montjean
Et le Citoyen Lucet Bernard, âgé de vingt-neuf ans, Employé, demeurant à Montjean

Lesquels, ainsi que le père ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Dames *[Signature]*
Bayeux
Lucet

N^o 80
Mariage
Puysegur
propres
A
Bourjac
Simonne-Berthe

République Française

Le 11^o Mil huit cent quatre vingt-cinq et le dix Juillet à neuf heures du soir
Devant nous Roques Amé, premier adjoint faisant par délégation spéciale les fonctions
d'officier de l'état civil de la Commune de Montjean, Arrondissement de Saint-Gaudens, Département
de la Haute-Garonne.

Ont comparu : Puysegur propres, né à Gaudens, Département de la Haute-Garonne, le
Vingt-huit juillet Mil huit cent cinquante quatre ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qu'il nous
a remis par son père, demeurant à Montjean, même Département, fils majeur de Puysegur
Jean, Cultivateur, décédé à Montjean, le quatorze janvier Mil huit cent cinquante-dix, y demeurant
quand vivait et de Berat Bertrand, ménagère, décédée à Gaudens le Vingt-neuf octobre
Mil huit cent cinquante-trois, y demeurant quand vivait; procédant de la libre volonté.

Et Bourjac Simonne-Berthe, née à Montjean, Département de la Haute-Garonne, le
Vingt-cinq Mil huit cent soixante, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qu'elle nous a
remis par son père de Montjean, demeurant à Montjean, Département de la Haute-Garonne, fille
naturelle et majeure de Bourjac Justine, ménagère, décédée à Saint-Laud, Département
de la Haute-Garonne, le douze novembre Mil huit cent quatre vingt-neuf, y demeurant quand
vivait; procédant de la libre volonté.

Lesquels



Lesquels après avoir déclaré, sur notre interpellation, qu'il n'y a eu ni de l'un ni de l'autre
aucun empêchement de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été faites
dans la Commune de Montjean les Dimanches Vingt-huit jours derniers et cinq juillet courant
à midi sans qu'il soit intervenu aucune opposition.

Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées ainsi que du Chapitre
Six du Code Civil, Titre Cinq du mariage, nous leur avons demandé s'ils voulaient se prendre
pour époux.

Après leurs réponses séparées et affirmatives, nous avons prononcé au nom de la loi, que
le dit Puysegur propres et Bourjac Simonne-Berthe, sont unis par le mariage.

Cet acte a été fait et passé et lu publiquement dans l'une des Salles de la commune
Commune, les portes ouvertes en présence de Martin Alexis, âgé de quarante-deux ans,
Cultivateur, de Puysegur Jacques, âgé de cinquante-cinq ans, Cultivateur, de Puysegur
Alexis, âgé de soixante-un ans, Apprentis, et de Moallin François, âgé de quarante-
trois ans, Cultivateur, tous les quatre témoins majeurs, demeurant à Montjean et non
parents des parties contractantes.

Lesquels ainsi que le père ont signé avec nous le présent acte non légalement
néanmoins de ce requise.

Puysegur propres
Bourjac
Martin Alexis
Puysegur Jacques
Moallin François

Cazaux
Martin
François

[Signature]